Égalité des chances: participation des femmes à la recherche scientifique européenne

1999/2106(COS) - 03/02/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Eryl Margaret McNALLY (PSE, RU), le Parlement européen approuve la communication de la Commission sur la mobilisation des femmes pour enrichir la recherche européenne. Il demande plus particulièrement : 1) à la Commission d'incorporer les résultats des recherches sur la discrimination sexuelle dans les projets relatifs au VIème programme-cadre, en particulier pour l'application de mesures et d'actions positives en matière de lutte contre la sous-représentation des femmes dans les sciences; 2) aux États membres d'augmenter le nombre de bourses mises à la disposition des femmes dans les domaines de la science et de la technologie et à prendre des mesures visant à favoriser la dissociation entre choix des études et stéréotypes de genre. Le Parlement appelle également à l'élaboration de programmes destinés à informer les jeunes filles, dès l'âge scolaire, sur les études scientifiques ainsi que sur les débouchés et carrières possibles dans ce domaine, ainsi qu'à l'adoption de mesures adéquates pour que les femmes soient en mesure d'associer vie professionnelle et vie familiale. Il invite également les réseaux de femmes scientifiques à se mobiliser dans les processus décisionnels et politiques tant au niveau de l'Union que des États membres. Il demande également des mesures du même ordre dans les pays candidats. Enfin, le Parlement prend note du fait que la Commission s'engage à faire des efforts significatifs pour accroître la participation des femmes aux programmes de recherche communautaires et qu'elle estime essentiel qu'un plancher de 40% soit recherché pour la participation des femmes à tous les niveaux de la mise en oeuvre et de la gestion des programmes de recherche. Il demande également la désignation tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres d'un fort pourcentage de femmes pour siéger au sein des comités qui définissent les politiques, sélectionnent, évaluent les projets et contrôlent les crédits. Ces comités devraient en outre être plus transparents.